



Avec les fêtes de fin d'année, passées je l'espère dans la sérénité et le plaisir avec tous ceux qui vous sont chers, nous venons de tourner la page de 2025, qui nous a apporté son lot de joies, de peines et d'incertitudes.

Au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble du personnel communal, et en mon nom, je vous souhaite une excellente année 2026.

Qu'elle vous soit douce et heureuse, qu'elle vous maintienne en bonne santé et vous apporte, à vous et à tous vos proches, le bonheur, la sérénité et l'épanouissement dans la réalisation de tous vos projets.

Que 2026 soit également porteuse d'espoirs et de paix dans cette période marquée par l'incertitude et les bouleversements dans le monde.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Jean-Luc Favier



Elections municipales 2026 : ce qui change pour Bronvaux

La loi n°2025-564 du 21 mai 2025 (visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité) **généralise le scrutin de liste proportionnel, paritaire, à l'ensemble des communes**, dès les élections municipales de mars 2026.

Ceci implique de nouvelles règles pour les communes de moins de 1000 habitants et donc pour Bronvaux :

- Les candidatures ne sont plus individuelles mais par liste, avec une alternance homme/femme pour les candidats.
- Fin du panachage : **aucune modification de la liste n'est tolérée lors du vote** (adjonction ou suppression de nom, modification de l'ordre, rature, ...) **sous peine de nullité du bulletin.**
- Le nombre de sièges de conseiller municipal est attribué proportionnellement au nombre de suffrages obtenus par chaque liste, avec une « prime majoritaire » pour la liste arrivée en tête (attribution automatique de la moitié des sièges).
- Les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le vote sera au scrutin de liste paritaire à deux tours, c'est à dire :

- Un seul tour si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Un second tour sera organisé s'il n'y a pas de majorité absolue au premier tour
- Peuvent se maintenir au second tour les seules listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés.

Justice pour Margueritte

L'année dernière les élèves de Bronvaux ont créé de toute pièce un conte musical sur l'histoire de Margueritte PetitGérard accusée de sorcellerie et à l'origine du fameux « Chemin de la Sorcière » que tout le monde connaît dans le village. Un grand spectacle a d'ailleurs été donné par tous les enfants, en mai dernier à la salle des fêtes de Fèves, devant les parents, amis, élus et habitants.

Afin de garder une trace de cette histoire datant du XVI^e siècle, les écoles maternelles et élémentaires se sont engagées dans la réalisation d'un livre numérique.

Mais pour cela elles sont à la recherche de fonds.

La Commune, Le Département, et l'Education Nationale ont déjà été sollicités, mais les aides restent insuffisantes pour financer la totalité du projet ; aussi les écoles lancent une vaste collecte de fond.

Pour donner rien de plus simple : scanner le QR code ci-joint ou via le lien internet : <https://trousseaprojets.fr/projet/19610>



LES ENFANTS COMPTENT SUR VOUS !



Un bel accueil à Saint-Nicolas et Père Fouettard

Fidèle et bienveillant, comme toujours, Saint-Nicolas a honoré l'invitation que lui avaient lancée les élèves des écoles maternelle et primaire ainsi que leurs maîtresses. Père Fouettard était du voyage, mais comme tous les enfants de Bronvaux sont sages, il n'a pas eu besoin de faire usage de sa baguette.

A la maternelle puis dans les classes primaires, Saint Nicolas a été accueilli par des chansons et quantité de jolis dessins. Il s'est ensuite adressé à chacun des enfants en les encourageant à bien travailler avant de leur offrir des friandises qui, cela va de soi, ont été fort appréciées.

Au revoir et merci, Saint-Nicolas, et à l'année prochaine !



Les aînés nombreux au rendez-vous des colis

Innovation, à la mi-décembre, pour celles et ceux qui ont atteint l'âge de la retraite : au lieu de venir chercher leur colis de Noël à la mairie comme les autres années, ils avaient rendez-vous au foyer municipal pour un moment convivial qui a été très apprécié.

Dès le mois d'octobre, chacun avait fait connaître sa préférence entre le colis traditionnel ou un bon de 25 euros pour un repas au restaurant Red beef, dans la galerie d'Auchan. Ces cadeaux leur ont été remis par les élus lors de cette rencontre au foyer, qui s'est prolongée pendant tout un après-midi. L'invitation a ravi les intéressés qui sont venus très nombreux, heureux de partager le café et la brioche avec des amis ou des voisins qu'ils n'ont pas toujours l'occasion de rencontrer. Les heures se sont ainsi écoulées dans une ambiance très sympathique. On recommencera l'année prochaine !

Notre doyenne a 99 ans

Vous l'avez forcément croisée une fois ou l'autre, marchant d'un bon pas sur les chemins qui montent, avec sa canne, sa doudoune et sa casquette. C'est difficile à croire mais Mme Jeannine Clabodts, notre doyenne, a fêté, en décembre dernier, son 99ème anniversaire !

Toujours active dans sa grande maison, elle a la chance d'être en bonne santé mais elle n'est pas du genre à se laisser aller. Il y a donc tout lieu d'espérer qu'elle sera bien présente, à la fin de l'année, pour souffler ses cent bougies. Promis, ce jour-là, on sera nombreux autour d'elle pour fêter dignement l'événement.

Déploiement de la fibre optique jusque dans le salon

Dans le cadre du déploiement du réseau « tout fibre » sur la commune, par Orne THD, des travaux vont s'étaler au cours des prochains mois dans toutes les rues du village.

Dans un premier temps cela concernera la rue des Vignes et le début de la rue des Vergers avec le creusement d'une tranchée, puis des tirages de fibres souterraines et aériennes seront effectués sur l'ensemble du réseau. Ces travaux engendreront des perturbations ponctuelles de circulation et de stationnement.

Neige : on nettoie son trottoir

La neige a fait un retour en force en ce début d'année et dans certaines rues, il pouvait s'avérer périlleux de marcher sur les trottoirs.

Il importe donc de rappeler que la loi fait obligation aux riverains (propriétaires d'une maison ou locataires du rez-de-chaussée) de nettoyer leur bout de trottoir afin d'éviter aux piétons une chute qui pourrait avoir de graves conséquences. Il convient de laisser un passage suffisamment large et la neige ne doit pas être lancée sur la chaussée. Le sel de déneigement peut apporter une aide appréciable et efficace.

30 km/h maxi dans les rues du village

Nos rues sont étroites et les risques d'accident sont nombreux : un gamin qui essaie de rattraper son ballon, un chat qui traverse la route, une maman qui marche sur la voie de circulation avec son enfant ou sa poussette parce que les trottoirs sont encombrés ou pas déneigés, une chaussée glissante, ...

Alors ne jouons pas à la loterie, respectons la limitation de vitesse à 30 km/h dans toutes les rues et voies de Bronvaux, y compris sur la rue Haute.

A NOTER DANS VOS AGENDAS :

Cérémonie religieuse

*Les prochaines messes seront célébrées les **dimanches 1er février et 8 mars à 10 h 30 en l'église paroissiale Saint-Laurent.***

Mairie de Bronvaux

Rue des Raisins Blancs - 57535 BRONVAUX

Tél. 03 87 51 80 88

Courriel : mairie@bronvaux.fr